



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4271^e séance

Vendredi 2 février, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Ben Mustapha	(Tunisie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Exposé de S. E. le général Joseph Kabila, Président
de la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en arabe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kishore Mahbubani, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2001. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Mahbubani pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Exposé de S. E. le général Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite le Chef du Protocole à escorter Son Excellence, le général de division Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, à la table du Conseil.

Le général de division Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres du Conseil de sécurité apprécient grandement l'initiative prise par le Président Joseph Kabila de s'entretenir avec eux à ce stade de sa première visite en dehors de la République démocratique du Congo depuis qu'il en a assumé la présidence. Les membres du Conseil accordent une grande importance à cette réunion et mettent de grands espoirs dans ses conclusions. Nous souhaitons au Président Kabila tous les succès dans sa noble mission visant à mener son peuple vers la paix, la sécurité, la stabilité et le progrès.

Il y a un an, le 24 janvier 2000, sous la présidence des États-Unis, le Conseil de sécurité a organisé une

réunion importante à laquelle ont participé les dirigeants des États signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. À cette occasion, les dirigeants ont réitéré leur engagement à l'égard de cet accord. Cette réunion a reçu un appui ferme et général de la part de la communauté internationale, en général, et du Conseil de sécurité, en particulier. L'accord de cessez-le-feu de Lusaka qui reconnaît la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo a laissé espérer que le conflit dans ce pays pourrait prendre fin et que la paix et la sécurité pourraient être ramenées dans les États voisins.

Depuis, l'Accord de Lusaka est passé par des étapes critiques et s'est trouvé confronté à de nombreuses difficultés. Les troupes étrangères ne se sont pas retirées du territoire de la République démocratique du Congo et le dialogue national a piétiné. En outre, le déploiement complet de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été différé. Pendant ce temps, les souffrances du peuple congolais se sont prolongées en raison de la guerre.

Le Conseil a suivi avec beaucoup de préoccupation l'évolution de la situation et a envoyé certains de ses membres en mission. Le Conseil a adopté un certain nombre de résolutions et de déclarations présidentielles. Je voudrais citer en particulier, à cet égard, la résolution 1304 (2000) adoptée le 16 juin 2000 sous la présidence de la France au lendemain d'une réunion des membres du Conseil de sécurité avec le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka demeure le cadre le plus approprié pour parvenir à un règlement négocié du conflit en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité attend de toutes les parties à l'Accord qu'elles démontrent leur engagement à l'égard des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Accord de Lusaka et qu'elles prennent des mesures concrètes afin de promouvoir le processus de paix. À cet égard, je tiens à rendre un hommage tout particulier au rôle important joué par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Dans l'allocution qu'il a prononcée vendredi dernier devant le peuple congolais, le Président Kabila a rappelé son attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et sa détermination de poursuivre le dialogue national et la réconciliation. Il a souligné, en outre, sa ferme intention de collaborer avec l'OUA et avec

l'Organisation des Nations Unies et de déployer la MONUC; l'obligation qu'il avait imposée aux troupes étrangères de se retirer du territoire de son pays; et son désir d'établir des relations de bon voisinage avec les pays voisins.

Le Conseil de sécurité n'a cessé de souligner la nécessité de respecter la souveraineté de la République démocratique du Congo, son intégrité territoriale et le contrôle qu'elle exerce sur ses ressources naturelles. Le Conseil de sécurité tient également à ce que la souveraineté de tous les États de la région soit respectée. Le Président Kabila constatera que le Conseil appuie pleinement toutes ses initiatives visant à faire avancer le processus de paix. La série de réunions que le Conseil a l'intention de convoquer ce mois-ci sur ce sujet, et surtout, sa réunion avec le Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu, témoignent de l'intérêt qu'il porte à la situation en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil espèrent que ces réunions produiront des résultats concrets qui permettront de relancer le processus de paix et d'aider le peuple frère du Congo à réaliser ses aspirations.

J'invite maintenant le Secrétaire général à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour relever à nouveau l'un des plus grands défis auxquels l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies sont actuellement confrontées – le défi de faire régner la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Permettez-moi de commencer en souhaitant la bienvenue au Président Joseph Kabila et de le féliciter de son inauguration en tant que chef d'État de la République démocratique du Congo. J'ai déjà eu l'occasion de présenter au Président Kabila mes sincères condoléances pour le décès de son père.

L'Accord de Lusaka, signé en juillet et août 1999 par six États et trois mouvements rebelles n'a toujours pas été mis en application, mais depuis deux semaines la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) n'a presque pas signalé de violations du cessez-le-feu dans le pays. C'est là, à n'en pas douter, une chance que les parties et ceux qui souhaitent aider le peuple de la République démocratique du Congo doivent saisir. Le moment, semble-t-il, est venu d'appliquer résolument l'Accord de Lusaka, notamment en engageant un dia-

logue réel entre tous les Congolais sur l'avenir de leur pays.

Je me félicite du calme qui s'est instauré sur les lignes d'affrontement entre les différentes forces en République démocratique du Congo et j'espère que toutes les parties concernées et tous leur commandants militaires prendront les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'il se poursuive. Toute initiative régionale ayant pour but de parvenir à cet objectif mérite d'être appuyée.

À cet égard, j'invite instamment les parties à se conformer au plan de désengagement des forces dont elles sont convenues à Harare le 6 décembre. Dans le cadre des ressources dont elle dispose actuellement, la MONUC a déjà commencé à prendre les mesures nécessaires pour appuyer ce désengagement. Dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité, comme m'en prie la résolution 1332 (2000), je proposerai les éléments d'un concept d'opérations revu pour le déploiement de la MONUC à l'appui du plan de désengagement. Une fois que le Conseil aura adopté ce nouveau concept, la MONUC prendra les mesures qui s'imposeront pour le mettre à exécution.

La paix et la stabilité ne reviendront pas en République démocratique du Congo ni chez ses voisins tant que les Congolais n'entameront pas un dialogue réel pour décider de la manière dont leur pays doit être gouverné. De la même manière, tous les pays de la région doivent continuer à mener un dialogue afin de résoudre ce conflit. Cela exige des nouvelles autorités congolaises qu'elles confirment leur ferme intention de mener des négociations pacifiques, notamment en prenant des mesures destinées à libéraliser le climat politique dans le pays. Je note avec plaisir que le nouveau Gouvernement est prêt à collaborer avec Sir Ketumile Masire, le facilitateur neutre nommé dans le cadre de l'Accord de Lusaka avec l'aide d'un cofacilitateur. J'espère que ce co-facilitateur ne tardera pas à être proposé par les parties congolaises, avec l'aide de l'Organisation de l'unité africaine. Tout appui que les autres chefs d'État de la sous-région pourront fournir sera certainement apprécié.

Par sa résolution 1304 (2000) en date du 16 juin 2000, le Conseil de sécurité a exigé le retrait des forces ougandaises et rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo, conformément au calendrier prévu dans l'Accord de cessez-le-feu et le Plan de désengagement de Kampala en date du 8 avril 2000.

J'attends avec impatience le retrait rapide de toutes les forces étrangères en République démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka. Dans les prochaines phases de ses opérations, avec l'approbation du Conseil de sécurité, la MONUC sera prête à se déployer afin de contribuer à la réalisation de cet important objectif.

L'attachement à la paix que le Président Joseph Kabila a déjà manifesté est le bienvenu pour de nombreuses raisons. Le respect du cessez-le-feu permettrait aux organismes humanitaires d'avoir accès aux populations dans le besoin. Lorsque les combats auront cessé, une plus grande attention pourra être accordée aux droits de l'homme et aux droits des enfants, y compris des enfants soldats. Il sera également possible de réagir face aux éruptions de violence qui ne sont pas directement reliées au conflit principal, comme celles survenues en Ituri et au Sud-Kivu.

Enfin, il ne me reste plus qu'à souhaiter au Président Kabila tout le succès possible. Je suis convaincu que je parle au nom de l'ensemble de la communauté internationale, quand je l'assure qu'il bénéficiera de notre plein appui dans ses efforts visant à promouvoir la démocratie et le développement dans son grand pays situé au coeur de l'Afrique.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. J'ai l'honneur, à présent, de donner la parole à S. E. le général Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo.

M Kabila (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, c'est un immense honneur pour nous que de prendre la parole pour la première fois devant cette auguste assemblée. Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo vous expriment leurs remerciements, ainsi qu'au Conseil de sécurité dans son ensemble, pour les avoir associés à la discussion de ce jour afin de débattre de la situation en République démocratique du Congo.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis, avant de poursuivre mon propos, de m'acquitter d'un agréable devoir, soit celui de vous présenter mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de février. Ma délégation se réjouit, en effet, de voir le Conseil de sécurité dirigé en ce mois de février par le Représentant d'un pays ami, la Tunisie, au mo-

ment où notre organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales se penche une fois de plus sur la situation en République démocratique du Congo.

Permettez-moi également d'exprimer toute mon appréciation au Représentant permanent de Singapour, pour la nouvelle dynamique qu'il a su insuffler au Conseil de sécurité lors de sa présidence du Conseil le mois dernier.

Permettez-moi enfin de féliciter très chaleureusement un homme qui ne ménage aucun effort afin de donner une impulsion significative à notre Organisation universelle, et qui mérite au plus haut point notre estime. J'ai cité M. Kofi Annan, le Secrétaire général, à qui mon pays est redevable pour tant de persévérance et d'ardeur dans la promotion des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et de ses efforts pour amener la paix, en République démocratique du Congo en particulier.

En ce moment où je prends la parole pour la première fois devant le Conseil de sécurité, je garde en mémoire la date historique du 24 janvier 2000, où S. E. le Président M'zee Laurent-Désiré Kabila, se fondant sur la résolution 1234 (1999) du 9 avril 1999 du Conseil, plaidait du haut de cette même tribune pour la fin de l'occupation d'une partie de notre territoire national par les armées d'agression du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Une année après cette adresse, la situation n'a pas changé malgré les nombreux efforts engagés. Bien au contraire, le conflit en République démocratique du Congo dure depuis déjà près de trois ans, et le bilan est extrêmement lourd : plus de 1 700 000 morts en 22 mois dans les territoires occupés de l'est du pays, selon le rapport du Comité international de secours du mois de mai 2000. Ce chiffre est nettement sous-évalué, d'une part parce qu'il n'intègre pas les victimes survenues depuis le mois de mai 2000, et du fait de la poursuite de la guerre d'agression jusqu'à ce jour, d'autre part.

L'exploitation illégale des ressources naturelles de notre pays, principalement celles de la tantalite, du coltan, du bois, de l'or et du diamant qui alimente l'effort de guerre des pays agresseurs est un phénomène dévastateur qui aura des conséquences graves sur le devenir des générations présentes et futures de mon pays. Cette exploitation illégale doit prendre fin.

Mon gouvernement assure le Conseil qu'il ne ménagera aucun effort pour coopérer pleinement avec

le Groupe d'experts ad hoc composé d'éminentes personnalités au savoir et à la compétence éprouvés et internationalement reconnus. Nous leur réitérons notre confiance et notre soutien le plus total.

Nous exprimons avec insistance notre souhait que ce groupe présente au Conseil au mois de mars un rapport complet de la situation qui lui permettra de statuer en toute connaissance de cause. Ce rapport nous le voulons juste, équitable, et à même d'établir la vérité sur ce dramatique pillage des ressources naturelles de notre pays.

Le gouvernement de salut public a plusieurs fois rappelé au Conseil de sécurité le profond désir de paix auquel aspirent toutes les couches de la population congolaise. C'est pourquoi, devant les défis que constituent la restauration de la paix et la consolidation de l'union nationale, qui s'imposent face à une nation déchirée, j'ai décidé, au nom de mon peuple, d'oeuvrer pour une politique qui privilégie le dialogue et la réconciliation.

J'invite pour ce faire les autorités du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi à revenir à de meilleurs sentiments de bon voisinage, en vue de régler pacifiquement les différends, et de coopérer fructueusement pour le progrès de l'Afrique.

À ce titre, nous allons en accord et en concertation avec les pays alliés qui nous soutiennent pour faire face à l'agression, examiner les moyens de relancer les Accords de Lusaka, afin qu'ils puissent non seulement conduire à un cessez-le-feu effectif, mais aussi à ramener la paix dans la région des Grands Lacs, tout en préservant les attributs fondamentaux de la République, à savoir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité du pays que le Conseil n'a cessé de réaffirmer.

Pour être efficaces, les Accords de Lusaka doivent être renforcés par un mécanisme contraignant, susceptible de sanctionner de manière exemplaire les parties qui contreviendraient au cessez-le-feu et ne respecteraient pas les mesures de déploiement et de désengagement. Nous invitons le Conseil de sécurité à se pencher ce mois de février sur un nouveau calendrier précis, portant sur quatre points, à savoir : le désengagement prescrit par l'accord de Harare, le déploiement des troupes de l'ONU, le retrait sans condition des troupes non invitées, et enfin, le retrait des troupes des pays invités. Pour confirmer l'engagement du Gouvernement congolais à s'impliquer activement dans ce

processus, je tiens à rassurer le Conseil en lui indiquant la présence de mon Ministre des affaires étrangères à cette séance.

Comme je l'ai dit dans mon allocution à la nation, le 26 janvier 2001, les problèmes liés à la démocratisation devront trouver leur solution dans le cadre du dialogue intercongolais. Dans cette perspective, nous réitérons notre appel pressant à tous les acteurs politiques ainsi qu'aux membres de la société civile à se joindre sans réserve aux efforts de préparation en vue de la réussite de ce dialogue, notamment la poursuite des efforts pour faire aboutir le processus de Libreville.

En ma qualité de garant de la nation, j'exhorte tous mes frères congolais, quelles que soient leurs origines sociales, quelles que soient leurs opinions, y compris ceux qui ont pris les armes, à venir s'asseoir avec nous autour d'une table pour parler de la paix, de l'organisation du futur paysage politique de la République démocratique du Congo et de l'urgente nécessité pour notre pays de se reconstruire et de jeter les jalons de son développement durable pour le plus grand bien de la population congolaise.

Voilà pourquoi je lance encore une fois un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle soutienne la marche du peuple congolais vers ce dialogue, lequel doit se tenir entre Congolais, sans ingérence. Car, comment ne pas accepter pour nous-mêmes, ce que nous avons entrepris en faveur du Burundi voisin et qui a obtenu le soutien unanime du Conseil, démontrant ainsi la ferme résolution de notre pays de contribuer non seulement à un retour à la paix dans notre pays, mais également dans les pays frontaliers et plus particulièrement ceux qui occupent une partie importante de notre territoire national.

Si la solution de la crise au Burundi constitue certes un élément indispensable et indissociable de la crise en République démocratique du Congo, compte tenu des conséquences des conflits interethniques de ce pays sur notre territoire, il en est de même de la nécessaire démocratisation de l'Ouganda et du Rwanda. Les consensus nationaux dans tous nos pays sont des gages de la stabilisation de la région des Grands Lacs.

Le Conseil va certainement décider au cours de ce mois la possibilité du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa deuxième phase. Nous réitérons devant le Conseil et devant le monde entier pris à témoin l'engagement de la République

démocratique du Congo de collaborer étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de manière à lui permettre de remplir avec efficacité son mandat, notamment en ce qui concerne le déploiement urgent de ses forces sur le territoire congolais en vue de ramener la paix.

Nous osons croire que le Conseil de sécurité honorerait ses engagements, notamment en déployant rapidement ses forces conformément à la résolution précitée et aux sous-plans du désengagement adoptés dernièrement à Harare, qui prévoient un premier déploiement dans la ligne de démarcation, suivi d'un autre le long des frontières adjacentes à l'Ouganda et au Rwanda, afin de sécuriser les frontières communes.

Nous nous félicitons de la compréhension mutuelle et de la collaboration étroite qui existent entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le gouvernement de salut public, et, souhaitons dire toute notre appréciation pour la qualité du travail abattu par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamel Morjane, lequel a rendu ses lettres de noblesse à la diplomatie onusienne, et que nous encourageons à continuer dans la voie qu'il a estimée utile et nécessaire pour le retour d'une paix durable dans notre pays. Nous lui en savons gré et nous avons la certitude que le peuple congolais tout entier lui en est reconnaissant.

Pour terminer, mon gouvernement et moi-même nous nous sommes donnés pour tâche de poursuivre la reconstruction d'un pays meurtri, et de répondre aux attentes de la population.

Nous désirons rassembler tous les Congolais dans le respect de leurs différences car c'est l'ensemble du peuple congolais que nous devons servir dans sa diversité mais aussi dans son amour commun pour la patrie. Nous nous devons également de répondre aux aspirations les plus profondes du peuple à une meilleure qualité de vie.

Une fois la paix retrouvée et l'intégrité territoriale restaurée, notre action consistera à préparer, avec votre aide et celle de la communauté internationale, des élections libres et transparentes pour amener le peuple à choisir la personne qui présidera aux destinées de la République démocratique du Congo.

Nous sommes également de ceux qui considèrent que le règlement pacifique des différends, la reconnaissance et la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux sont les fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Voici la perspective congolaise devant, à mon avis, nous amener à la restauration de la paix dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je souhaite remercier le Président Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, de son allocution importante et de ses paroles aimables à mon égard et à l'égard de mon pays, la Tunisie.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je souhaite publiquement reconnaître la contribution extraordinaire de la Tunisie à la cause de la paix en République démocratique du Congo. En dehors du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Tunisie a donné trois de ses plus brillants diplomates à cet effort. Je veux parler du Représentant spécial du Secrétaire général, Kamal Morjane, le Sous-Secrétaire général, Hedi Annabi, et vous-même, Monsieur le Président. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Gouvernement tunisien de consacrer tant d'efforts durant les mois à venir à la situation en République démocratique du Congo, et nous vous assurons de notre appui intégral.

Je souhaite la bienvenue au Président Kabila au Conseil de sécurité à New York. Nous exprimons au Président Kabila, à titre public et privé, nos condoléances les plus sincères pour le décès de feu son père le Président. Nous apprécions particulièrement le fait que le Président Kabila a assuré au peuple congolais et à la communauté internationale, en cette période de deuil, qu'il était décidé à faire avancer le processus de paix. Le monde entier avait les yeux tournés vers le Président Kabila lorsqu'il a accédé à la présidence, qu'il s'agisse de Paris, de Washington et maintenant de New York. Il est temps maintenant que des décisions audacieuses et sagaces soient prises par toutes les parties, y compris par l'ONU. Nous devons tous coopérer.

Nous souhaitons communiquer quatre messages importants au Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Premièrement, qu'il s'agisse de maintien de la paix, d'aide humanitaire ou de développement, l'ONU

est, et restera, un ami de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, nous avons retrouvé espoir lorsque le Président Kabila, dans sa première allocution au peuple congolais et à la communauté internationale, a lancé un appel renouvelé à la paix et à la démocratisation. Nous avons beaucoup apprécié l'affirmation claire de son gouvernement en faveur de l'application du processus de paix et son engagement pour poursuivre et intensifier la coopération avec la MONUC.

Troisièmement, nous appuyons l'Accord de Lusaka et demandons à tous les signataires de s'assurer que la paix sera enfin rétablie en République démocratique du Congo et dans la région.

Quatrièmement, et surtout, il est temps de passer à l'action. Il convient de déployer la MONUC et d'instaurer la paix. Pour cela, nous avons besoin d'un plan d'opérations en vue du désengagement des forces et de leur redéploiement. Les parties doivent créer et maintenir les conditions nécessaires aux opérations futures de la MONUC, y compris la fourniture d'assurances suffisantes pour la sécurité et la liberté de mouvement de l'ONU et de son personnel.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a le droit d'exiger, selon la Charte des Nations Unies, que des forces intruses quittent son territoire. Les Gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda ont, selon la Charte des Nations Unies, le droit d'exiger que le territoire congolais ne serve pas de base pour lancer des attaques contre leurs pays.

Il y a ici un règlement politique manifeste. Les gouvernements de la région doivent coopérer, au lieu de s'opposer, pour obtenir ce qu'il leur faut, comme à la région tout entière : une République démocratique du Congo stable et sûre. La poursuite d'intérêts communs est le seul moyen de résoudre cette crise.

Les puissances étrangères ne peuvent pas imposer sa politique intérieure à la République démocratique du Congo. Mais nous pensons que l'appel à la démocratisation ne vient pas de l'étranger. Le nouveau régime politique prévu par l'Accord de Lusaka est, et doit rester, du ressort des décisions souveraines du peuple congolais. Comme la délégation du Conseil de sécurité a pu l'observer à Kinshasa, les partis politiques, la société civile, les organisations et les communautés religieuses lancent un appel à la participation politique et à la gouvernance responsable en République démocrati-

que du Congo. L'appui des États-Unis au développement démocratique au Congo se fonde sur la conviction que la démocratie et la stabilité à long terme sont indissociables. Nous pensons également que la meilleure manière d'enlever toute légitimité à l'opposition armée est de permettre à l'opposition politique non armée de prospérer.

L'Accord de Lusaka prévoit un dialogue inter-congolais par le biais d'un facilitateur neutre. Nous espérons qu'il y aura bientôt des progrès pour relancer cette facilitation nommée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et nous espérons aussi que le dialogue va pouvoir commencer. Nous continuons de croire que Sir Ketimile Masire est un ancien chef d'État remarquable qui peut s'acquitter de son mandat et nous espérons qu'il pourra contacter les parties dans un esprit de compromis et de démocratie, caractéristiques connues de son pays.

Voilà près d'un an que le Conseil de sécurité a autorisé la phase II de la mission des Nations Unies au Congo. Le Secrétaire général a retardé le déploiement de personnel supplémentaire car les conditions sur le terrain ne permettaient pas le succès de la mission. Cela n'a pas été une décision populaire mais nous sommes persuadés qu'elle était juste car ni l'Accord de Lusaka ni les résolutions du Conseil de sécurité n'avaient été appliqués. Si les déclarations récentes du Président Kabila sont suivies d'action par toutes les parties, l'ONU pourra enfin jouer le rôle qui lui incombe dans ce processus de paix, ce que mon gouvernement souhaite.

La tâche délicate à court terme exige un cessez-le-feu efficace et un désengagement des forces. Celui-ci ne peut remplacer un processus de paix plus large mais permettra de créer les conditions nécessaires aux progrès politiques. Le Secrétaire général revoit le concept des opérations afin de refléter la situation changeante sur le terrain. Tout comme nous avons appuyé sa décision de ne pas déployer de personnel supplémentaire en attendant que la situation le permette, nous appuierons le déploiement dès que les conditions le permettront et nous attendons ses conseils avec intérêt.

Pweto, dans la province du Katanga, demeure un point sensible mais elle représente également une possibilité de relancer le processus de paix pour les parties. C'est dans cette zone que le cessez-le-feu a été violé ces derniers mois. Nous nous réjouissons de ce

que le Rwanda semble prêt à se retirer de Pweto et demandons que ce retrait soit fait au plus vite.

Le Président Kabila a créé une ouverture pour le processus de paix en réaffirmant la validité de l'Accord de Lusaka, sa volonté de coopérer avec ses partenaires sur des questions de sécurité ainsi qu'avec la MONUC. Aux autres signataires de Lusaka de répondre avec des initiatives à eux.

Transformer le Congo en champ de bataille entre armées étrangères tourmente le peuple congolais et aggrave l'instabilité dans la région. Le Rwanda et l'Ouganda se doivent de présenter des plans d'action crédibles et concrets au gouvernement de Kinshasa pour montrer qu'ils sont engagés en faveur de la paix, du retrait de leurs forces et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo en tant que nation unifiée. Tous les États parties doivent coopérer en reconnaissant mutuellement que les acteurs armés non étatiques qui utilisent la République démocratique du Congo sont une menace pour la stabilité régionale. Qu'il s'agisse de l'UNITA, du Front pour la défense de la démocratie (FDD) ou de l'Alliance des forces démocratiques (ADF), ils partagent un dénominateur commun : le peuple congolais veut qu'ils quittent le pays.

Un groupe en particulier, les ex-Forces armées rwandaises (FAR) et les Interahamwe, représente une grave menace pour la stabilité régionale et la mise en œuvre réussie de l'Accord de Lusaka. Tout comme la communauté internationale est justifiée de lancer un appel en faveur du retrait des forces rwandaises et ougandaises de la République démocratique du Congo, nous devons également demander à tous les signataires de Lusaka de cesser d'apporter leur appui aux ex-FAR et aux Interahamwe. Ainsi, la voie menant au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réinstallation des ex-FAR et des Interahamwe, ainsi que des autres groupes armés dans la République démocratique du Congo, sera ouverte.

À la fin de la journée, les intérêts communs en matière de sécurité de tous les États de la région convergent, et ces intérêts communs peuvent former une base pour la paix. Toutes les parties concernées ont la responsabilité de construire la paix dont leur peuple a clairement besoin et qu'il mérite à juste titre. Nous lançons à nouveau notre appel aux parties pour qu'elles aillent au-delà des déclarations et mettent à profit les jours à venir pour prendre les mesures concrètes nécessaires au désengagement de leurs forces, pour réunir

les conditions favorables au nouveau déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, et pour entamer le dialogue national prévu par l'Accord de Lusaka.

Mon gouvernement souhaite plein succès au Président Kabila.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il a adressées à la Tunisie et à ses représentants diplomatiques.

M. Doutriaux (France) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir bien voulu mettre la République démocratique du Congo au cœur du mois de février qui est le mois pendant lequel vous allez exercer la présidence de notre Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour le message d'espoir qu'il vient d'émettre devant le Conseil en faveur du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

Je voudrais remercier le Président Joseph Kabila de sa présence parmi nous aujourd'hui et des propos qu'il vient de nous tenir. Je vous présente, Monsieur le Président, au nom des autorités de mon pays, nos condoléances à la suite de la tragique disparition de votre père, le Président Laurent-Désiré Kabila. Le choix fait par le Président Joseph Kabila de venir à New York s'exprimer devant le Conseil de sécurité, quelques jours à peine après sa prise de fonctions officielle, est particulièrement significatif et encourageant. Ce geste marque le désir d'une véritable relation de confiance et de partenariat entre l'ONU et la République démocratique du Congo. Nous espérons que cette relation pourra se poursuivre et s'approfondir.

Le Président Joseph Kabila vient de nous confirmer dans son intervention une démarche de dialogue et de réconciliation que nous saluons. Le discours qu'il avait prononcé lors de son investiture devant la nation congolaise en contenait déjà les prémisses. Le Président Kabila s'en était entretenu avec le Président Chirac à Paris, il y a deux jours. Monsieur le Président, le Président Chirac vous avait déclaré qu'il soutenait votre démarche de paix et de dialogue. Nous relevons comme un encouragement les engagements pris par le Président Joseph Kabila en faveur de la paix et du rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, par la mise en œuvre de l'accord de Lusaka et la relance du dialogue intercongolais. Autre motif d'encouragement,

le Président veut faciliter le déploiement de la mission d'observation des Nations Unies, conduite excellemment par l'Ambassadeur Kamel Morjane que nous saluons. Le rôle de la communauté internationale est bien, dans ce contexte, d'encourager et de soutenir résolument les autorités congolaises dans la voie de la paix et du dialogue, en leur laissant toutefois, naturellement, le temps de développer ces nouvelles orientations. La communauté internationale doit inciter les autres signataires de l'Accord de Lusaka à répondre également sans tarder aux ouvertures faites par le nouveau Président congolais.

La position de mon pays sur la résolution de la crise congolaise est clairement reflétée dans les conclusions récentes du Conseil des ministres de l'Union européenne. Ma délégation voudrait ici rappeler quelques principes simples qui devraient guider la mise en œuvre du processus de paix en République démocratique du Congo.

Premièrement, il est essentiel que toutes les parties mettent en œuvre les engagements qu'elles ont contractés dans le cadre de l'Accord de Lusaka et qu'elles respectent les différentes résolutions adoptées par notre Conseil. Le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, en particulier le retrait des forces non invitées, est un impératif. Sans ce retrait, il ne pourra pas y avoir de paix durable en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo doit cesser, comme vient d'ailleurs de le dire avec force le Président Kabila. Cette atteinte continue à la souveraineté de la République démocratique du Congo est inacceptable. Ceux qui se livrent à de telles activités devraient être, le moment venu, sanctionnés par la communauté internationale. La France attend à cet égard avec impatience le rapport final du groupe d'experts chargé de la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Troisièmement, le mouvement de retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo doit être accompagné par un déploiement rapide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). L'observation par la MONUC du désengagement et du retrait des forces ainsi que les rapports réguliers qui en seront faits au Conseil de sécurité constituent pour les parties une garantie et une incitation à mettre en œuvre

leurs engagements. Toutes les parties concernées doivent effectivement assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la MONUC. La France est aussi bien consciente des problèmes de sécurité qui peuvent se poser à la frontière de certains pays voisins de la République démocratique du Congo. Elle continue à soutenir le principe d'un déploiement de la MONUC dans les zones frontalières, en particulier à Goma ou à Bukavu.

Quatrièmement, la relance du dialogue national, dans un cadre qui peut sans doute être adapté, devrait faciliter la résolution des difficultés politiques propres aux Congolais. La porte du dialogue intercongolais doit être ouverte à tous, sans préalable, ni exclusive, comme vient de l'indiquer le Président Kabila.

La France encourage enfin le Président Joseph Kabila à poursuivre, comme il vient de nous le dire, les discussions constructives entreprises depuis quelques mois avec le Burundi. La paix dans la région doit être une paix globale et durable pour laisser enfin la place à la mise en œuvre des politiques de développement, de croissance et de démocratie tant attendues par les populations de l'ensemble des pays de la région des Grands Lacs, comme, d'ailleurs, vient de l'indiquer le Président Kabila.

Cette rencontre d'aujourd'hui inaugure une série de réunions qui comprendra, notamment, la venue ici, sous votre présidence du Comité politique de l'Accord de Lusaka, les 21 et 22 février prochains. Il faut saisir l'occasion qui se présente pour relancer avec vigueur le processus de paix et hâter le règlement d'un conflit qui n'a que trop meurtri les populations civiles. C'est dans cet esprit que la France travaillera dans les semaines à venir que nous souhaitons décisives.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la France pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous saluons très chaleureusement au moment où vous assumez la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous sommes très heureux que vous présidiez le Conseil ce mois-ci.

Pour le Conseil de sécurité, c'est une occasion particulière que de saluer le Président Joseph Kabila peu après sa prise de fonctions à la présidence de la République démocratique du Congo.

Il est encourageant d'apprendre que le Président s'est engagé à poursuivre dans la voie du processus de paix de Lusaka. Nous avons en particulier pris note de sa détermination à déployer de nouveaux efforts pour instaurer la paix dans ce pays et organiser des élections libres et régulières. Sa volonté exprimée d'apporter sa pleine coopération à la mission d'observation de l'ONU et les assurances qu'il a données d'appuyer la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité sont des signes très encourageants.

Cette séance nous donne l'occasion de réfléchir ensemble à un nouveau départ qui peut être pris dans notre effort commun pour parvenir à la paix en République démocratique du Congo. Le Secrétaire général a esquissé le plan des nouvelles mesures qui devront être prises. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Nous avons également apprécié l'exposé que nous a présenté ce matin le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamel Morjane.

Il a été largement reconnu qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en République démocratique du Congo. Il importe que toutes les parties concernées parviennent à la même conclusion. Nous estimons que l'Accord de Lusaka offre un compromis viable pour toutes les parties. Nous prions instamment les dirigeants de la région, ainsi que les mouvements rebelles, d'adopter une démarche pragmatique à l'égard du processus de paix. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la réunion que nous aurons la semaine prochaine avec le Président Kagame du Rwanda. L'obstination des parties à rechercher une solution militaire ou à adopter des positions irréconciliables n'a pas contribué à régler le conflit. Cela n'a fait qu'accroître les souffrances du peuple de la République démocratique du Congo et de leurs voisins.

Nous croyons comprendre que des efforts sont actuellement faits en vue d'organiser une réunion régionale, au niveau des dirigeants si possible, avec la participation de tous les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Pour des raisons pratiques, cette réunion devrait de préférence avoir lieu avant la réunion que nous devons avoir avec le Comité politique ici même, à la fin du mois. Nous espérons que des mesures concrètes seront prises à l'issue des réunions qui doivent se tenir ce mois-ci entre le Comité politique et la Commission militaire mixte.

Pour que le Conseil puisse prendre une décision concernant le déploiement intégral de la Mission de

l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à son niveau autorisé, nous voulons assurément voir des progrès réels sur le terrain. Nous avons entendu des arguments en faveur du déploiement de la MONUC alors que les forces se retirent, pour empêcher qu'il n'y ait un vide sur le plan de la sécurité.

Pour que cela soit possible, les parties devront montrer qu'elles sont déterminées à opérer un retrait effectif, comme cela est prévu dans le plan de désengagement de Kampala et le sous-plan de Harare. Nous suivrons les conseils du Secrétaire général pour ce qui est du déploiement futur des observateurs de l'ONU, avec l'appui des militaires.

Le dialogue intercongolais pour la réconciliation nationale est un élément fondamental dans le processus de paix. Nous voulons demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo de relancer le processus de facilitation dès que possible.

Le Bangladesh se félicite en particulier de l'engagement qu'a pris M. Kabila de préparer des élections libres et régulières pour permettre à la population de choisir elle-même un dirigeant qui présidera aux destinées du pays. La guerre d'usure en République démocratique du Congo a fait des milliers de victimes et continue de détruire les vies de milliers d'autres personnes; elle a pris toute une nation en otage. Le peuple congolais a subi les plus graves atrocités et cela doit cesser.

Nous demandons aux dirigeants de la région d'oublier le passé amer et de s'engager à bâtir un avenir de confiance mutuelle. Il est temps qu'ils prennent des mesures décisives pour mettre fin au conflit. Une République démocratique du Congo pacifique, unie et prospère sera dans le meilleur intérêt de tous les peuples de la région. Le Conseil de sécurité et le reste de la communauté internationale les appuieront dans leurs efforts. Un premier pas courageux doit être fait ici même. Aujourd'hui, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte avec l'engagement pris par le Président de ramener la paix en République démocratique du Congo. Nous devons résolument saisir cette occasion.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais, tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de cette importante réunion publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais ensuite saluer la participation à cette réunion du général Joseph Ka-

bila, Président de la République démocratique du Congo, auquel je renouvelle les condoléances émues du peuple et du Gouvernement maliens suite à la mort tragique du Président Laurent-Désiré Kabila. Je le remercie aussi de son importante déclaration. Je voudrais, enfin, saluer la présence à cette réunion du Secrétaire général et le remercier également du message d'espoir qu'il vient de délivrer s'agissant de la situation en République démocratique du Congo.

Évoquant cette situation, je voudrais, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, mettre en relief les points suivants.

Premièrement, le Mali appuie la recherche d'un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. Ma délégation salue, à cet égard, l'engagement renouvelé du Président Joseph Kabila à oeuvrer en faveur d'une solution qui privilégie le dialogue et la réconciliation. La poursuite du dialogue intercongolais et du processus de Libreville sera, de l'avis de ma délégation, un moyen efficace pour réaliser la réconciliation nationale et parvenir à un environnement extérieur stable. C'est qu'en effet, les processus de paix et de réconciliation vont de pair. C'est pourquoi, nous appuyons l'appel lancé à tous les acteurs politiques, y compris la société civile, et aux pays voisins en vue d'un règlement pacifique du conflit.

Deuxièmement, nous considérons qu'il est fondamental de créer les conditions d'une paix durable en République démocratique du Congo, sur la base de la pleine application de l'Accord de Lusaka. Dans cette perspective, la relance du processus de Lusaka nous apparaît d'une ardente nécessité. Nous encourageons les autorités de la République démocratique du Congo à examiner les voies et moyens d'une telle relance afin de parvenir à un cessez-le-feu effectif et de contribuer au retour de la paix dans la région des Grands Lacs.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des efforts déployés par le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Président Frederick Chiluba, qui préside cette initiative régionale, et nous les encourageons à persévérer dans leurs efforts.

Troisièmement, ma délégation considère que la mise en oeuvre rapide de la deuxième phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est une garantie essentielle pour résoudre le conflit dans ce pays. Nous appuyons à cet égard l'appel lancé aux parties

signataires de l'Accord de Lusaka pour qu'elles réitérent leur engagement à mettre en oeuvre pleinement ledit Accord et à se conformer à ses dispositions, en particulier celles relatives à la mise en oeuvre du plan et des sous-plans visant au redéploiement des forces en République démocratique du Congo et au déploiement de la MONUC. De même, il est important que la résolution 1332 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 14 décembre 2000, soit pleinement appliquée.

C'est pourquoi aussi, nous attendons avec un grand intérêt le prochain rapport du Secrétaire général concernant le nouveau concept d'opération de la MONUC. Nous attendons également de contribuer utilement à la réunion du Conseil de sécurité avec les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, prévue les 21 et 22 février prochain.

Je voudrais, pour terminer, souligner que, face à la gravité et aux enjeux du conflit en République démocratique du Congo, la communauté internationale doit agir, agir vite et de manière concrète. Le Conseil de sécurité, en particulier, doit prendre toutes ses responsabilités et soutenir résolument le processus de paix en République démocratique du Congo. Le Mali assumera toute sa part dans cette dynamique nécessaire et urgente.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue à la présidence du Conseil et vous félicite d'avoir commencé votre présidence par cette importante réunion.

Je félicite le Président Joseph Kabila pour son accession à la présidence de la République démocratique du Congo et le remercie chaleureusement, au nom de ma délégation, de son extraordinaire initiative d'être venu à New York si vite après sa prise de fonction et d'avoir demandé cette réunion avec le Conseil de sécurité. Je renouvelle également les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple du Royaume-Uni pour le décès de son père.

Le Royaume-Uni apprécie fort la possibilité d'avoir ce débat aujourd'hui. Nous devons en profiter pour confirmer, enfin, notre engagement pour faire avancer le processus de paix. Les principes sont tous établis et ont été inscrits il y a plus de 18 mois dans l'Accord de Lusaka. Les plans de dégagement de Kampala et de Harare ont suivi. Maintenant, nous devons voir la mise en oeuvre solide et continue du processus de paix qui a manqué toute l'année passée. Ceci signi-

fié nous concentrer énormément sur l'Accord de Lusaka et nous saluons la claire réaffirmation de son importance, aujourd'hui, par le Président Kabila.

Je pense qu'il y a trois domaines clefs à examiner pendant les préparatifs de notre réunion avec le Comité politique les 21 et 22 février. Sur le plan militaire, nous saluons la modération générale affichée par toutes les parties ces derniers jours. Il faut la maintenir et la consolider. Il est essentiel que les parties soient en contact et recommencent à travailler sur les plans de dégageement et de retrait, en prévoyant des mesures concrètes, réalisables et en définissant un calendrier réaliste. Ensuite, elles doivent faire avancer ces plans. Ainsi, c'est une bonne nouvelle que le Président Kabila ait rencontré hier à Washington le Président Kagame et nous serions très heureux que le Président ou son Ministre des affaires étrangères puisse nous donner un résumé de cette rencontre ou une évaluation de sa teneur. Il ne peut y avoir de progrès vers une solution politique sans communication directe entre les parties qui s'opposent dans ce conflit.

Le Conseil exige une solution politique au conflit. Une solution militaire est clairement irréalisable, mais la voie politique ne peut vraiment s'animer que si des progrès crédibles sont accomplis en créant un cadre politique qui donnera la parole à tout le peuple congolais. Si nous mettions à l'avant-plan tous les droits et les souhaits des pacifiques citoyens congolais ordinaires, nous parviendrions étonnamment vite à une solution à ce conflit.

Nous souhaitons par conséquent voir la mise en place rapide d'un dialogue ouvert et inclusif, comme prévu dans l'Accord de Lusaka, qui permettra au peuple de la République démocratique du Congo d'esquisser un nouvel avenir pour son pays et de ne plus subir la présence de troupes étrangères sur son sol. Nous encourageons les autorités congolaises à reprendre le dialogue avec le facilitateur désigné par l'Organisation de l'unité africaine pour avancer dans ce sens. Je lance un appel particulier au Président Kabila afin qu'il prenne l'initiative à ce sujet. Il a le rôle le plus important à jouer, non seulement pour faire avancer le dialogue entre les Congolais, mais de manière beaucoup plus générale, pour créer une atmosphère qui permettra à un dialogue vraiment ouvert et représentatif de s'épanouir.

À cet égard, le Royaume-Uni se réjouit énormément de la promesse, dans la déclaration inaugurale du

Président Kabila, de rétablir une vie démocratique normale en République démocratique du Congo, avec un plein respect pour les droits de l'homme et la justice, et organise des élections nationales. Nous demandons à toutes les parties à l'Accord de Lusaka de respecter pleinement les droits de l'homme et les normes humanitaires. Il pourrait également être utile d'explorer la possibilité d'une mission de plusieurs donateurs pour évaluer la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Cela nous donnerait une bien meilleure compréhension de l'étendue du problème, ainsi que du niveau et du genre d'aide nécessaire.

Ensuite, il y a la question du rôle de l'Organisation des Nations Unies. J'en arrive ici en troisième lieu parce que la manière dont nous pouvons avancer dépend d'abord des progrès réalisés par les parties. En décembre de l'an dernier, nous avons prolongé le mandat de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) pour six mois. Nous devons utiliser cette période pour aller de l'avant. L'ONU a été dans l'incertitude beaucoup trop longtemps, et le Secrétaire général nous a bien dit cet après-midi qu'il voulait cela change.

Mais la MONUC, menée avec tant de compétence par l'Ambassadeur Morjane et désireuse de s'acquitter de son rôle, ne peut se déployer et remplir sa tâche qu'en parallèle avec la mise en œuvre du processus de paix par les parties. Celles-ci doivent accorder à la MONUC leur coopération entière et concrète. En tant que Gouvernement hôte, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a un rôle particulièrement important à cet égard. Il faut offrir un accès libre et la sécurité à la MONUC, de même qu'aux organisations humanitaires. Nous nous réjouissons des indications positives déjà données par le Président Kabila dans ce domaine. À la demande du Conseil, le Secrétaire général réexaminera, ce mois-ci, la situation sur le terrain et le concept des opérations de la MONUC. Nous voulons avancer, mais nous ne le pourrons que quand le Secrétaire général sera convaincu que les conditions sont correctes et nous permettront de jouer un rôle utile. Cela dépend d'avancées de la part des parties et d'une preuve claire de soutien et de protection de la part du Gouvernement et des forces armées de la République démocratique du Congo.

Nous avons maintenant un programme et une occasion réelle de faire de vrais progrès dans la mise en œuvre du processus de paix, avant la réunion des 21 et 22 février. Profitons-en. Le Royaume-Uni contribuera

avec force à cet objectif. Espérons que nous applaudirons bientôt le Président Kabila pour avoir fait ce qu'il fallait afin de garantir le succès de ce programme.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour l'accession de la Tunisie à la présidence du Conseil.

En accueillant le Président Joseph Kabila au Conseil aujourd'hui, je voudrais également lui exprimer nos condoléances, ainsi qu'à sa famille, pour le décès de feu le Président Laurent Kabila.

Nous louons l'initiative prise par le Président Kabila de s'engager avec la communauté internationale, alors que nous sommes à un tournant potentiel. Nous avons étudié attentivement son discours inaugural à la nation et nous nous en sommes félicités, et nous avons entendu aujourd'hui son message détaillé au Conseil. Nous nous félicitons de son engagement clair pour donner une impulsion vigoureuse à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka afin qu'il puisse conduire non seulement à un cessez-le-feu réel, mais également au rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région en général.

Les réunions du Président Kabila avec les Présidents Mbeki et Chirac, le Secrétaire d'État Powell, le Secrétaire général de l'ONU et maintenant le Conseil de sécurité constituent une preuve de son intention déclarée de contribuer à la relance de l'Accord de Lusaka et de son attachement à aider la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) à exécuter ses tâches. La rencontre d'hier avec le Président Kagame était d'une importance particulière et une indication très encourageante de l'intention des deux parties de respecter l'Accord.

De la récente tragédie est sortie, croyons-nous, une occasion largement perçue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Nous avons prié les parties au conflit de s'engager ensemble dans des contacts directs à cet égard. Nous réitérons cet appel aujourd'hui et nous exhortons chaque partie à prendre des mesures pour susciter la confiance des autres parties.

Nous sommes absolument convaincus que l'Accord de Lusaka constitue la base consensuelle de la paix en République démocratique du Congo et dans

l'ensemble de la région. Nous demandons à toutes les parties au conflit, et en particulier aux nouvelles autorités de Kinshasa, de saisir cette occasion pour instituer un processus continu et pour s'engager ensemble à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Lusaka en en respectant intégralement la lettre et l'esprit.

Nous nous félicitons du fait que le Président Kabila ait insisté sur ce point essentiel dans les observations qu'il a faites plus tôt. L'Accord de Lusaka constitue, et de loin, la meilleure façon d'avancer. Nous croyons fermement qu'aucune des parties à l'Accord ne devrait tenter de le manipuler dans son intérêt particulier, mais devrait, au contraire, s'acquitter strictement de ses obligations en vertu de cet accord. Toutes les parties doivent s'engager sur la voie du dialogue et de la réconciliation nationale, comme le prévoit l'Accord de Lusaka, afin de former un gouvernement démocratique librement élu, représentatif de la population entière du pays. Nous nous félicitons que le Président Kabila se soit déclaré déterminé à résoudre les problèmes politiques dans le cadre du dialogue intercongolais.

Nous demandons instamment aux autorités de la République démocratique du Congo de se mettre au plus vite en rapport avec le facilitateur afin de faire rapidement des progrès sur cette question. À cet égard, nous avons pris note de l'appel du Ministre des affaires étrangères, M. Okitundo, en faveur de la désignation d'un cofacilitateur dans le dialogue intercongolais, ce qui confirmerait la volonté de s'engager de nouveau pleinement dans le processus. Un arrêt permanent des hostilités, le retrait intégral des forces étrangères de la République démocratique du Congo, le désarmement et la démobilisation des groupes armés et l'établissement de frontières internationales sûres conformément à l'Accord de Lusaka et à des plans de désengagement ultérieurs constituent désormais une priorité absolue vers laquelle toutes les parties concernées devraient tendre.

Nous nous félicitons de ce que les autorités de la République démocratique du Congo se soient engagées à travailler en étroite collaboration avec la MONUC, comme l'a clairement déclaré le Président Kabila lors de son discours d'investiture et comme il l'a répété aujourd'hui, ce qui lui permettra de bien s'acquitter de son mandat. Nous demandons à toutes les parties de mettre immédiatement en place les conditions qui permettront à la MONUC de fonctionner efficacement. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Se-

crétaire général dans lequel il examinera la forme que prendra à l'avenir la présence de l'ONU en République démocratique du Congo. À cet égard, nous espérons également que l'opération de l'ONU bénéficiera de l'entière coopération de toutes les parties intéressées. Aujourd'hui, le Président Kabila a affirmé son propre engagement à cet égard.

L'Union européenne a dit, et nous partageons pleinement cette conviction, qu'une paix durable ne serait possible en République démocratique du Congo que par le biais d'un règlement de paix négocié équitable pour toutes les parties, qui respecterait l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du pays, qui défendrait les principes démocratiques et les droits de l'homme et qui tiendrait compte des intérêts en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et de tous les autres pays de la région.

Le Président Kabila s'est engagé à normaliser la vie démocratique en renforçant la primauté du droit, en consolidant la démocratie et la bonne gouvernance et en garantissant les droits de l'homme et la justice. Nous accueillons avec satisfaction ces engagements précis et nous attendons avec intérêt des preuves indiquant de rapides progrès. Nous espérons également faire fond sur cette réunion et sur la chance de parvenir à la paix lors de la réunion du comité politique qui se tiendra dans le courant du mois. Nous estimons que la présence du Président Kabila signale son désir de voir aboutir ce processus et nous nous félicitons de ce pragmatisme.

Nous espérons que le Président Kabila, après avoir écouté les vues des membres du Conseil, retournera à Kinshasa en ayant bien compris ce qu'attend la communauté internationale, et qu'il aura la volonté de se réengager dans le processus de Lusaka et de se conformer pleinement aux résolutions du Conseil. La communauté internationale a réaffirmé à maintes reprises sa volonté d'aider le peuple de la République démocratique du Congo, et une fois de plus, nous tenons à le répéter. L'Irlande et le peuple irlandais ont montré leur solidarité envers le peuple congolais bien avant l'indépendance du pays. En notre qualité de participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, nous partageons la douleur qui a accompagné la naissance du Congo. Nous n'épargnerons aujourd'hui aucun effort au Conseil pour soutenir le processus qui apportera au peuple congolais la paix, le développement et la tranquillité qu'il souhaite incontestablement et que ses dirigeants peuvent lui fournir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais prier les membres du Conseil de sécurité d'être aussi brefs que possible dans leurs déclarations de façon à permettre à S. E le Président Kabila de réagir éventuellement à leurs importantes interventions.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens, avant tout, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance importante.

Nous avons noté qu'une des priorités dans les travaux du Conseil ce mois-ci est la situation en République démocratique du Congo. Ce matin, l'ambassadeur Morjane nous a fait un exposé très important. Cet après-midi, nous avons cette séance officielle. C'est le début d'une série de réunions consacrées à la République démocratique du Congo au Conseil de sécurité. Nous espérons que tout cela permettra de faire avancer le processus de paix.

La Chine salue chaleureusement le Président Joseph Kabila venu ici au Conseil de sécurité pour rencontrer les membres du Conseil de sécurité et avoir avec eux une concertation utile. Nous saluons également l'importante déclaration que vient de prononcer le Président Kabila. Quelques jours après avoir assumé la présidence de son pays, il vient ici au Conseil de sécurité pour s'entretenir avec nous, ce qui démontre que son gouvernement est sincèrement résolu à faire avancer le processus de paix.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour transmettre une fois de plus au Président Joseph Kabila les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple chinois à la suite du décès de son père, feu le Président Laurent Désiré Kabila. La Chine est convaincue que le processus de paix a désormais atteint une phase critique qui pourrait être un tournant et, à l'heure actuelle, il faut saisir l'occasion de faire avancer le processus de paix afin de pouvoir réaliser des progrès. La Chine est heureuse de noter que le Président Kabila a souligné à plusieurs reprises son intention d'appliquer l'Accord de Lusaka, et a réitéré son attachement au dialogue intercongolais en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Nous apprécions au plus haut point cet engagement du Président Kabila. Nous sommes d'avis que le dialogue intercongolais revêt une grande importance.

La solution à la question de la République démocratique du Congo dépend du peuple de ce pays. Nous espérons que le peuple congolais, dans son ensemble, répondra à l'appel du Président Kabila et ne laissera pas passer cette occasion de revenir à la table des négociations pour régler ce conflit par des moyens pacifiques sans ingérence extérieure.

La Chine est également convaincue que l'ONU et le Conseil de sécurité ont un rôle positif à jouer dans le règlement de la question de la République démocratique du Congo, et elle appuie ce rôle. Elle espère aussi que nous pourrons tirer le plus grand parti de cette occasion pour prendre des décisions politiques en temps opportun.

La Chine est convaincue que le rôle des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, devrait être reflété dans l'appui donné au Gouvernement souverain de la République démocratique du Congo dans ses efforts visant à y rétablir la paix. L'expérience montre que nous ne pouvons pas nous permettre de sous-estimer les difficultés qui peuvent se présenter sur la voie de la paix. La Chine est persuadée que, pour surmonter ces difficultés et continuer d'appuyer le processus de paix, il faudra les efforts inlassables de toutes les parties, y compris les Nations Unies et le Conseil de sécurité. Cependant, la volonté politique des parties au conflit ne peut être remplacée par aucun autre facteur.

Nous attendons de toutes les parties qu'elles saisissent cette occasion de faire un pas courageux en vue d'instaurer une confiance mutuelle pour créer les conditions permettant de sortir de l'impasse et pour que les Nations Unies puissent jouer un rôle dans ce processus. Nous espérons qu'à la lumière de la nouvelle situation, le Conseil de sécurité fera ce qu'il faut pour le déploiement de la deuxième phase de la MONUC. Ce déploiement devrait se fonder sur des considérations concernant la prévention de l'éclatement d'un conflit interne en République démocratique du Congo. Il doit également se fonder sur la garantie réelle de la sécurité le long des frontières entre la République démocratique du Congo et ses voisins. La Chine appuie les organisations régionales dans les efforts continus qu'elles déploient. Mais tous ces efforts devraient être coordonnés.

Avant de terminer, ma délégation souhaite réaffirmer que la souveraineté, l'intégralité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo doivent être pleinement respectées et

sauvegardées. C'est la condition préalable au règlement du conflit dans ce pays. C'est également un principe qui doit être respecté par tous les États Membres de l'ONU.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous réaffirmer que nous sommes pleinement disposés à contribuer aux succès de votre travail.

En cette occasion solennelle, je voudrais également souhaiter une bienvenue cordiale au Président de la République démocratique du Congo. Nous regrettons l'événement douloureux qu'a été le décès de son père, l'ancien Président Laurent Kabila, et nous souhaitons beaucoup de courage à sa famille et au peuple congolais tout entier.

La présence du Président Joseph Kabila au Conseil de sécurité et les paroles qu'il a prononcées au cours de la présente séance, revêtent une grande importance pour la paix du monde et suscitent en nous une note d'espoir. Elles montrent un engagement clair en faveur de la paix en République démocratique du Congo – une paix que nous reconnaissons comme étant le désir profond de 52 millions de Congolais, auxquels nous nous identifions en tant que membres de la communauté internationale.

En arrivant dans ce Conseil nous avons promis aux Membres de l'ONU de veiller au maintien de paix et de la sécurité internationales, et nous avons l'intention d'honorer cet engagement. En conséquence, je voudrais présenter un triple objectif.

Tout d'abord, nous devons veiller au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République démocratique du Congo, ainsi que de tous les États voisins en Afrique centrale, comme le Conseil de sécurité l'a maintes fois exprimé.

Deuxièmement, nous devons exiger, et c'est là notre devoir, de toutes les parties signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qu'elles s'acquittent de leurs obligations, à savoir la démobilisation des forces irrégulières, un dialogue politique menant à des élections libres, le retrait des troupes étrangères du territoire congolais, le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, entre plusieurs autres aspects.

Troisièmement, nous devons contribuer au déploiement rapide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo sous les garanties de sécurité pour son personnel, de liberté de mouvement et d'appui logistique, qui sont indispensables pour que la MONUC puisse mener ses opérations.

Nous souhaitons que les attentes actuelles suscitent un climat de confiance qui nous permette de tenir avec succès la rencontre prévue pour le 21 février entre le Conseil de sécurité et le Comité politique composé des signataires de l'Accord de Lusaka.

La paix du Congo est un engagement que ce Conseil a passé avec l'humanité. Un engagement que nous avons pris envers le peuple congolais, envers les peuples de l'Afrique et envers tous les peuples du monde entier. Nous prônons la réconciliation du peuple congolais avec lui-même et avec ses voisins, et nous sommes prêts à contribuer à cet objectif en tant que membre du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous remercions d'avoir commencé cette présidence avec cette séance importante sur la République démocratique du Congo et d'avoir placé ce pays et l'Afrique au premier plan du programme de travail du mois de février.

Ma délégation se joint aux autres membres pour souhaiter une chaleureuse bienvenue dans la salle du Conseil de sécurité à S. E. M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo.

Tout d'abord, au nom du Gouvernement mauricien, je voudrais présenter au Président, au Gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo les condoléances sincères du Gouvernement et du peuple mauriciens suite au décès tragique de son père, feu le Président Laurent Kabila. Nous souhaitons également féliciter le Gouvernement et le peuple congolais pour le courage dont ils ont fait preuve durant les moments difficiles qui ont suivi l'événement tragique survenu récemment à Kinshasa et pour la façon remarquable avec laquelle la transition est gérée.

Nous avons écouté très attentivement la déclaration importante que le Président Joseph Kabila vient de faire au Conseil de sécurité, et nous sommes très rassurés par elle. Nous pensons qu'il a la bonne vision pour atteindre l'objectif de la paix et de la sécurité dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays. La voie menant à la paix et à la sécurité au Congo exige, de toute évidence, la participation de tout le peuple congolais dans un processus politique incluant tout le monde. L'Accord de Lusaka que toutes les parties congolaises, ainsi que les parties non congolaises prenant part au conflit, ont signé en juillet 1999 demeure indubitablement la base sur laquelle la paix et la normalité doivent se fonder au Congo.

Malheureusement, jusqu'à présent le dialogue intercongolais, qui est une partie essentielle et intégrante de l'Accord de Lusaka, n'a pas véritablement été engagé et, dans une grande mesure, cela a abouti à la stagnation du processus de Lusaka. Nous sommes persuadés que le Président Kabila fera ce qu'il faudra pour que le dialogue intercongolais puisse commencer sans retard, conformément aux dispositions de l'Accord de Lusaka. Nous exhortons toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de renouveler l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer cet accord dans tous ses aspects et de respecter toutes ses dispositions.

À la suite des événements récents qui se sont déroulés à Kinshasa, le Conseil de sécurité n'a pas tardé à recevoir des communications émanant du Rwanda et de l'Ouganda dans lesquelles les deux pays indiquaient qu'ils ne comptaient nullement tirer profit de la situation. Ces communications ont été très appréciées.

Nous n'avons pas de doutes en ce qui concerne les engagements pris tant par le Rwanda que par l'Ouganda en ce qui concerne la pleine et rapide mise en œuvre de l'Accord de Lusaka. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion qui vient d'avoir lieu à Washington entre le Président Kagame et le Président Kabila. Cette réunion bilatérale permettra de renforcer la confiance qu'inspire le processus de paix. De même, ma délégation voudrait exhorter le Rwanda et l'Ouganda, les deux importants voisins de la République démocratique du Congo à prendre des mesures pour appliquer les plans de désengagement qu'ils ont signés à Harare il y a quelques semaines avec les autres parties. Cette mesure importante devrait marquer le début d'un processus qui permettra le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la République

démocratique du Congo, conformément à l'Accord de Lusaka.

Il ne fait absolument aucun doute que le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en République démocratique du Congo est nécessaire à l'application de l'Accord de Lusaka. En fait, le peuple de la République démocratique du Congo attend depuis bien trop longtemps déjà que ce déploiement se fasse. Il est certain qu'il y a de nombreuses raisons qui expliquent pourquoi le processus de Lusaka n'a pas avancé depuis qu'il a été signé par toutes les parties concernées il y a un an et demi. Le retard injustifié apporté au déploiement de l'opération de maintien de la paix de l'ONU a incontestablement contribué à la stagnation du processus de Lusaka.

Aujourd'hui, il y a des signes d'espoir en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka. Le Président Joseph Kabila a clairement indiqué son intention, tant à Kinshasa que dans l'importante déclaration qu'il a faite aujourd'hui au Conseil de sécurité, de faire avancer le processus de paix. Nous avons également reçu des assurances à cet égard de la part des autres capitales concernées. Nous ne doutons pas que toutes les parties congolaises vont également s'unir dans un esprit de patriotisme et de solidarité pour aider à rétablir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

Le dialogue intercongolais pourra en dernière analyse décider de la destinée politique future du pays. L'Organisation des Nations Unies, quant à elle, doit s'acquitter de sa responsabilité et déployer sans plus tarder cette opération de maintien de la paix longtemps différée, conformément aux résolutions 1291 (2000) et 1332 (2000) du Conseil de sécurité.

Avant de finir, je voudrais féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamel Morjane, et sa petite équipe d'observateurs pour le remarquable travail qu'ils ont accompli en République démocratique du Congo. Je souhaite également rendre hommage au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Comité international de la Croix-Rouge et aux autres organismes de secours pour l'important travail humanitaire qu'ils accomplissent en offrant des secours et une assistance aux nombreux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres victimes du conflit en République démocratique du Congo.

Je souhaite enfin indiquer que mon pays souhaite au Président Joseph Kabila tous les succès dans les

efforts qu'il déploie pour établir la paix, l'unité et la démocratie dans son magnifique pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de Maurice pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Kuchynski (Ukraine) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes très chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ces félicitations, je tiens à les adresser aussi aux membres de votre délégation qui vous assistent dans vos activités à ce poste. Activités au succès desquelles je puis vous assurer la pleine collaboration de la délégation de l'Ukraine. Je veux également adresser à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, mes sincères compliments pour le travail remarquable qu'il a accompli durant son mandat au mois de janvier.

Je voudrais aussi m'associer aux orateurs qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à M. Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, ainsi qu'en le remerciant pour son intervention, qui est bien utile à la lumière de l'examen par le Conseil de sécurité de la situation en République démocratique du Congo, dans ses dimensions intérieures et régionales.

En profitant de cette occasion, je tiens de même à présenter de la part de l'Ukraine les condoléances les plus sincères au Président Joseph Kabila, et en sa personne, à tout le peuple congolais à l'occasion de la mort tragique de son père, Laurent-Désiré Kabila.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La situation en République démocratique du Congo est l'une des plus sensibles et des plus complexes sur le continent africain. Nous prenons note avec satisfaction du fait que, comme le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Morjane, l'a signalé ce matin, la situation dans le pays en ce moment est plus favorable qu'elle ne l'a jamais été et nous croyons que ceci est dû aux efforts considérables du Président Joseph Kabila. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques inlassables déployés au plus haut niveau. Ils dénotent pour nous le fait que les dirigeants des pays de la région sont disposés à chercher les moyens de faire progresser le processus de paix.

Nous nous félicitons également du fait que le Gouvernement de la République démocratique du

Congo soit prêt, comme l'a clairement indiqué le Président Joseph Kabila dans son discours d'investiture ainsi qu'à ses réunions de Paris et de Washington et dans son discours d'aujourd'hui au Siège de l'ONU, à progresser vers un règlement pacifique du conflit sur la base de la transparence, d'une démarche constructive et d'un dialogue global avec toutes les parties intéressées.

Par ailleurs, nous constatons que tout ne fonctionne pas comme on le prévoyait et comme on l'espérait. À cet égard, nous aimerions souligner, parmi d'autres éléments, l'importance que nous accordons à l'adoption, par la République démocratique du Congo, de mesures politiques supplémentaires en vue de promouvoir le dialogue intercongolais qui, à notre avis, est capital pour faire avancer le processus de paix dans le pays. À cette fin, il est nécessaire d'intensifier les négociations politiques entre les parties congolaises – tâche de toute évidence très difficile – pour désamorcer le conflit. Il est absolument clair qu'une condition préalable nécessaire et essentielle, ou en tout cas une toile de fond nécessaire, doit être le retrait des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, comme cela a été demandé à maintes reprises dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus que la progression constante des parties intéressées vers un règlement pacifique du différend devrait se fonder, comme auparavant, sur l'Accord de Lusaka, ainsi que sur les accords de Kampala, de Harare et de Maputo, et que le langage des armes ne saurait être un moyen de désamorcer le conflit.

Nous croyons fermement que toutes les parties au conflit doivent poursuivre un dialogue constructif à cette fin et que, dans le cadre des documents pertinents, elles doivent prendre des mesures additionnelles pour accélérer le déroulement du processus de paix. À notre avis, les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo devraient être perçues comme animant ce processus. Les parties intéressées doivent faire de leur mieux pour faciliter son déploiement complet et efficace, notamment en mettant pleinement en œuvre les dispositions de l'Accord sur le statut des forces. Je saisis cette occasion pour réaffirmer la volonté de mon pays de contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Il faudra, bien sûr, mettre l'accent sur le règlement d'un assez grand nombre de questions sous-jacentes au conflit, sur lesquelles il faut se pencher sans plus attendre. Parmi elles : le retrait des forces étrangères; le désarmement et la démobilisation des membres de groupes armés; l'établissement de la sécurité des frontières entre la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi; le retour des réfugiés en toute sécurité; le dialogue intercongolais, comme on l'a déjà dit; le redressement de l'économie nationale et régionale; et la coopération économique régionale.

Ces questions et d'autres ayant trait à la mise en œuvre de l'Accord de Lusaka seront abordées lors de la réunion de ses signataires, les 21 et 22 février prochains ici à New York. Nous sommes convaincus que tous ces problèmes, aussi difficiles et complexes qu'ils soient, peuvent être réglés, mais uniquement par un dialogue constructif entre toutes les parties au conflit, dont l'une est la République démocratique du Congo.

Enfin, je voudrais souhaiter au Président Joseph Kabila et à son gouvernement, la patience, la tolérance et la persévérance, ainsi que tout le succès possible sur le chemin tortueux qui mène à la paix et à la prospérité en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables et encourageantes qu'il a adressées à moi-même et à ma délégation.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, et je remercie l'Ambassadeur Mahbubani de l'excellent travail qu'il a accompli à ce titre le mois dernier.

Ma délégation s'associe aux autres pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Président Joseph Kabila. Nous saluons ses initiatives diplomatiques et sa très importante déclaration. Nous nous associons également aux autres orateurs pour offrir nos sincères condoléances au Président Kabila à l'occasion du décès tragique de son père.

Le Gouvernement norvégien appuie l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et estime qu'il s'agit de la voie à suivre pour parvenir à une solution pacifique au conflit en République démocratique du Congo. Nous notons avec grand intérêt que le Président Kabila a exprimé le désir d'adopter une politique de réconciliation,

et nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à engager un dialogue constructif avec toutes les parties concernées, conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et notamment à amorcer rapidement un dialogue intercongolais constructif. Un engagement total en faveur de négociations pacifiques demeure indispensable dans la recherche d'une solution durable au conflit qui déchire la République démocratique du Congo.

Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les initiatives immédiates et constructives du Président Joseph Kabila pour relancer l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. En outre, nous nous félicitons qu'il ait clairement indiqué son intention de coopérer pleinement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il importe de faciliter le déploiement total de la MONUC. De plus, toutes les parties au conflit doivent continuer de faire preuve de retenue et se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka doit être fondée sur le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et sur les préoccupations légitimes en matière de sécurité de toutes les parties, y compris les États voisins de la République démocratique du Congo. Le Gouvernement norvégien souligne la nécessité d'un retrait complet de toutes les forces étrangères en République démocratique du Congo, en fonction des calendriers fixés par l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine et la Commission militaire mixte; du désarmement et de la démobilisation des groupes armés; et du retour ultérieur, en toute sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées. Nous exhortons toutes les parties, ainsi que tous les groupes ethniques et armés, de mettre fin aux violences contre les civils, de respecter et de protéger les droits de l'homme, et de garantir la sécurité de tout le personnel international.

En outre, les efforts déployés pour reconstruire une République démocratique du Congo pacifique et démocratique doivent prendre dûment en compte l'exploitation illégale des ressources naturelles et des autres formes de richesse du pays. Nous demandons instamment aux parties au conflit de coopérer avec le Groupe d'experts des Nations Unies qui a été créé à cet égard. Le rôle des diamants et d'autres formes de richesse dans les conflits ne fait plus aucun doute, et si une partie manque à son obligation de collaborer avec

le Groupe d'experts, elle sera jugée dans cette perspective.

Un certain nombre de réunions de haut niveau ont eu lieu ces derniers mois, ce qui témoigne de la volonté des dirigeants d'appuyer les efforts de paix dans la région des Grands Lacs. Mon gouvernement soutient sans réserve ces initiatives régionales. En dépit de la responsabilité du Gouvernement congolais et des dirigeants congolais quant aux progrès de la démocratie en République démocratique du Congo, la participation active et constructive des dirigeants africains est cruciale pour l'instauration d'une paix globale et durable dans la région. Mon gouvernement accorde une grande importance à la réunion entre le Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le Conseil de sécurité, qui doit se tenir à New York plus tard ce mois-ci. Nous exhortons toutes les parties à examiner à fond, par l'entremise de consultations régionales préalables, les options politiques qui pourraient être envisagées plus avant lors de cette réunion. À cet égard, nous prenons note avec intérêt de la récente réunion à Washington entre le Président Kabila et le Président Kagame.

Le Gouvernement norvégien a appuyé financièrement les efforts visant à faciliter le dialogue intercongolais, et il envisagerait de le faire à nouveau si des progrès concrets étaient accomplis. L'an dernier, la Norvège a également consacré quelque 20 millions de dollars à l'assistance humanitaire et à l'édification de la paix dans la région des Grands Lacs. Dans le cadre de notre budget de 2001, une somme équivalente a provisoirement été allouée afin de contribuer au règlement du conflit, dans une perspective plus large de développement.

Enfin, permettez-moi de saluer le travail accompli jusqu'à présent, dans des circonstances fort difficiles, par le Représentant spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, M. Dinka; le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Morjane; le commandant de la force de la MONUC; le personnel civil et militaire; et d'autres personnels des Nations Unies et d'organismes internationaux, y compris ceux des organisations non gouvernementales, qui oeuvrent en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La délégation jamaïcaine est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir diriger les séances du Conseil au mois de février. Nous souhaitons vous assurer, à vous et à votre délégation, de notre plein appui et de notre entière coopération. Qu'il me soit également permis d'exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Kishore Mahbubani et à la délégation de Singapour, pour la façon dynamique et efficace avec laquelle ils ont mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Président Joseph Kabila au Conseil de sécurité. Au nom du Gouvernement et de la population de la Jamaïque, je tiens à offrir nos condoléances au Président Kabila et à sa famille à l'occasion du décès prématuré de son père, que le Conseil de sécurité a eu l'honneur de rencontrer en janvier de l'an dernier. Maintenant que le Président Joseph Kabila a pris la relève, ma délégation souhaite l'assurer de son soutien constant et de sa solidarité avec le peuple de la République démocratique du Congo. Le message que nous adressons au Président Kabila aujourd'hui en est un d'encouragement au moment où lui-même et la population qu'il dirige font face aux énormes défis qui les attendent.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le Président Kabila peut être convaincu que la communauté internationale est prête à contribuer à l'instauration de la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région africaine des Grands Lacs.

Le fait qu'il est venu à New York rencontrer les Membres du Conseil de sécurité si vite après son investiture, est une manifestation claire de son désir d'aller de l'avant dans le processus. Nous sommes encouragés par ses initiatives diplomatiques récentes, au niveau tant régional qu'international, et nous sommes encouragés par son appel à toutes les parties pour qu'elles s'asseyent à la table de paix. Ces gestes, qui ont été réitérés aujourd'hui lors de son importante déclaration au Conseil, peuvent servir de mesures de confiance importantes dont nous espérons qu'elles recevront la réciprocité.

Ma délégation est bien consciente de ce que les problèmes en République démocratique du Congo semblent insolubles. Mais, même s'il semble très difficile de trouver des solutions, les souffrances des personnes touchées par ce conflit nous poussent à faire de notre mieux pour mettre fin à leur malheur. Ma délégation

continue de croire que l'Accord de Lusaka demeure la base la plus viable pour une paix durable en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, nous soutenons l'appel pour une cessation immédiate des hostilités et nous réaffirmons notre appui pour l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous demandons également à toutes les parties de faire preuve de leur engagement à mettre en oeuvre les accords de Kampala et de Harare, ainsi que de coopérer au processus de Libreville.

La Jamaïque soutient pleinement la poursuite du dialogue intercongolais. Nous estimons que ce dialogue politique est un pas indispensable vers la réconciliation nationale. Ainsi, nous nous félicitons de l'engagement annoncé ici aujourd'hui par le Président Kabila de reprendre le processus du dialogue national, et nous insistons sur la nécessité d'une pleine coopération de tous les intéressés avec le bureau du facilitateur.

Nous demandons à tous ceux qui croient avoir un droit légitime à la justice et à la bonne gouvernance en République démocratique du Congo de les établir par le biais du processus prévu à la table des négociations et non par la force des armes. Nous croyons fermement qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise en République démocratique du Congo.

Une autre question qui préoccupe ma délégation est l'exploitation illégale persistante des ressources minérales. Le rapport intérimaire du Groupe d'experts démontre clairement le lien qui existe entre le conflit et l'exploitation des ressources, qui devraient être utilisées au développement économique et social du peuple du Congo. Alors que le conflit s'étend, touchant 16 millions de personnes, dont plus de 2 millions de personnes déplacées et de réfugiés dans les États avoisinants, nous avons là tous les éléments d'une immense tragédie humanitaire en gestation, dont la portée est encore inconnue, vu le manque d'accès du personnel humanitaire aux populations dans le besoin.

Nous comprenons néanmoins, que la situation humanitaire et sécuritaire en République démocratique du Congo ne peut être résolue de façon durable que dans le contexte d'un accord de paix global dans le cadre régional de l'ensemble de la région des Grands Lacs. La Jamaïque, en conséquence, soutient pleinement la tenue d'une conférence internationale sur les

Grands Lacs parallèlement avec un dialogue national sous les auspices de l'OUA et des Nations Unies.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général, à son Représentant spécial, l'Ambassadeur Kamel Morjane, et aux hommes et aux femmes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'instaurer la paix dans la République démocratique du Congo.

Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général qui ouvrira la voie aux discussions que le Conseil tiendra à la fin du mois avec le Comité politique de l'Accord de Lusaka, et pour que de nouvelles mesures soient prises par le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque de ses aimables paroles à mon égard.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, nous vous souhaitons ainsi qu'à tous les membres de votre délégation beaucoup de succès à la présidence du Conseil de sécurité que vous assurez au mois de février. Nous aimerions également remercier l'Ambassadeur Mahbubani et toute la délégation de Singapour du travail réalisé à la présidence du Conseil de sécurité par Singapour le mois dernier.

Je souhaite saluer le Président Joseph Kabila et exprimer nos condoléances pour le décès tragique de son père, feu le Président Laurent-Désiré Kabila, un de ceux qui ont vu la naissance de la lutte pour l'indépendance du continent africain. La Fédération de Russie souhaite au Président Kabila beaucoup de succès dans ce poste éminent, que ses concitoyens lui ont confié dans cette étape très difficile et éprouvante que traverse la République démocratique du Congo.

Notre position de principe en faveur d'un règlement politique rapide en République démocratique du Congo, sur la base de l'Accord de Lusaka, demeure inchangée. Par ses résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000), le Conseil de sécurité a envoyé aux parties au conflit congolais un signal très clair sur la nécessité de mettre un terme immédiat aux hostilités, d'obtenir le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, et de procéder à la mise en oeuvre continue des obligations découlant de l'Accord de Lusaka, sans bouleversement ni recul. La Russie exprime l'espoir que les événements tragiques en République

démocratique du Congo ne retarderont en rien les chances d'un règlement politique de la crise chronique du Congo, sur la base du maintien de l'intégrité territoriale du pays, conformément à l'Accord de Lusaka, aux accords ultérieurs, et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous demandons à toutes les parties au conflit congolais de résister à la tentation d'exploiter la situation présente. Nous sommes persuadés qu'il est fondamental que toutes les parties coopèrent pleinement avec la Mission des Nations Unies en appliquant pleinement l'Accord de Lusaka, les résolutions du Conseil de sécurité et les décisions des sommets régionaux. Nous accordons une grande importance à l'ouverture réelle du dialogue national intercongolais avec la participation de toutes les forces politiques du pays, par le biais de la facilitation internationale, comme cela est prévu dans l'Accord de Lusaka.

Nous saluons l'intention exprimée par le Président Joseph Kabila en faveur de l'objectif de la réconciliation nationale. Nous appelons toutes les parties au conflit à ne pas commettre de violations des droits de l'homme et à respecter les normes du droit humanitaire international. Nous leur demandons de coopérer au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et au rapatriement des membres des bandes armées illégales afin de créer des conditions de sécurité pour tous les pays de la sous-région.

Ce mois-ci, il y aura un examen des activités entreprises par les parties belligérantes touchant le cessez-le-feu et le dégagement. Si les résultats de cet examen montrent qu'il existe une volonté politique réelle des parties de réaliser ces tâches, il est clair que cela aidera beaucoup le Conseil de sécurité lors de l'examen de la question sur le déploiement en République démocratique du Congo de la deuxième phase de l'opération de maintien de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses aimables paroles à mon égard.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné qu'il est déjà tard, permettez-moi de vous féliciter rapidement mais chaleureusement de votre élection à la présidence du Conseil, et de dire que je sais que le Conseil est entre de bonnes mains ce mois-ci. Comme la délégation des États-Unis, nous sommes ravis de voir une constella-

tion puissante de diplomates tunisiens présents dans la salle aujourd'hui.

Je souhaite également saluer chaleureusement le Président Joseph Kabila, et le remercier de son intervention. J'aimerais également le remercier, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, et tous nos autres collègues des propos chaleureux qu'ils ont tenus pour la façon dont Singapour s'est acquitté de la présidence du Conseil le mois dernier.

Je souhaite également exprimer mes sincères condoléances au Président Kabila à la suite du décès tragique de feu le Président Laurent-Désiré Kabila.

La question de la République démocratique du Congo demeure clairement l'une des questions les plus complexes et l'un des plus grands défis auxquels doit faire face la communauté internationale, et nous n'avons pas encore entendu beaucoup de bonnes nouvelles sur ce front-là.

Les mauvaises nouvelles figurent dans mon texte. Je ne vais pas le lire mais je voudrais dire qu'en dépit de tous ces revers, nous croyons qu'il existe actuellement une possibilité de relancer le processus de paix. Nous espérons que le dialogue d'aujourd'hui avec le Président Kabila, sous la présidence de la Tunisie, marquera le début d'un nouveau processus qui établira la paix en République démocratique du Congo et dans toute la région. À la fin du mois, le Conseil de sécurité aura à nouveau la possibilité de rencontrer les membres du Comité politique et de reprendre le dialogue utile et productif lancé en juin dernier sous la présidence de la France.

En conséquence, nous nous félicitons d'entendre le Président Joseph Kabila dire que le Gouvernement de la République démocratique du Congo apportera toute sa coopération à l'ONU. L'ONU est, elle aussi, prête à fournir toute sa coopération à la République démocratique du Congo. Cependant, pour que cette coopération ait lieu, il est essentiel que le Gouvernement de la République démocratique du Congo prenne plusieurs mesures concrètes.

Ces mesures sont, elles aussi, décrites dans mon texte. Je ne vais donc pas les lire mais je voudrais toutefois en souligner le cinquième aspect dans lequel nous encourageons le Président Kabila et son gouvernement à coopérer pleinement avec le facilitateur neutre dans le dialogue intercongolais. Le dialogue est un élément capital de l'Accord de Lusaka comme l'ont

signalé de nombreux orateurs cet après-midi et nous croyons que si cet accord est appliqué avec succès, il peut changer fortement le climat politique en République démocratique du Congo.

Par ailleurs, l'impulsion en faveur de la paix en République démocratique du Congo doit s'intégrer dans un effort collectif. Le déploiement de la MONUC demeure tributaire du désengagement de toutes les troupes étrangères. Toutes les parties doivent adhérer pleinement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ainsi qu'aux sous-plans de désengagement de Kampala, de Maputo et de Harare. Nous demandons une rapide mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil, en particulier les résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000). Il ne saurait y avoir de paix tant que des forces étrangères demeureront en République démocratique du Congo et c'est pourquoi nous soutenons vigoureusement l'appel lancé par le Secrétaire général dans cette salle il y a quelques minutes pour le retrait de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo.

La recherche de la paix en République démocratique du Congo fait également partie d'un objectif plus vaste – la recherche de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. En conséquence, nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo, sous la direction du Président Kabila, à poursuivre le processus de rapprochement avec le Gouvernement burundais amorcé par feu le Président Laurent Kabila à Libreville. Il est clair que l'avenir de la République démocratique du Congo est lié à la paix et à la stabilité de toute la région.

Pour terminer, la République démocratique du Congo se trouve à une croisée des chemins aujourd'hui. Il convient de ne pas sous-estimer les énormes défis à relever. Le Président Kabila doit non seulement faire face à l'héritage paralysant de la guerre froide et du colonialisme mais également à une équation politique et militaire complexe. Il a assumé la responsabilité de mener le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo à la réconciliation nationale, la paix, la stabilité et au développement. Nous l'assurons de tout notre soutien afin qu'il oeuvre au règlement pacifique du conflit. Les risques sont grands. Les récompenses ne le sont pas moins.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de Singapour pour ses paroles aimables à mon égard et à celui des membres de ma délégation.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Tunisie.

Je souhaite avant tout exprimer nos condoléances au Président Kabila pour le décès de son père, feu le Président Laurent Désiré Kabila, l'un des premiers militants africains qui se soient battus pour la dignité et la liberté de son peuple et des pays d'Afrique. La Tunisie, qui a placé les questions africaines au titre des priorités de sa politique étrangère, se réjouit de cette occasion qui nous est donnée de l'entendre au Conseil de sécurité et d'échanger des points de vue sur l'avenir de la République démocratique du Congo et les possibilités de paix, de sécurité et de stabilité dans la région des Grands Lacs.

En tant que membre du Conseil de sécurité, la Tunisie insiste sur la nécessité de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le contrôle de la République démocratique du Congo sur ses ressources naturelles. Le pillage de ces ressources, qui appartiennent au peuple congolais frère, doit cesser. Le peuple de la République démocratique du Congo continue de souffrir du fléau de la guerre et de ses conséquences négatives. Ce peuple espère en un avenir de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité et attend l'appui de la communauté internationale.

La Tunisie s'est engagée à vous appuyer ainsi que le peuple de la République démocratique du Congo dans cette étape critique de votre histoire. Nous pensons qu'un règlement politique en République démocratique du Congo est la seule solution viable. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est le meilleur cadre accepté par toutes les parties pour atteindre cet objectif.

La Tunisie approuve et encourage toute mesure que le Président Kabila pourrait prendre en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative qu'il pourrait prendre en faveur du dialogue et de la réconciliation ainsi que de la coopération avec les États voisins dans le cadre du respect mutuel de tous les États pour leur indépendance et leur intégrité territoriales. Toutes les parties ont exprimé leur volonté d'œuvrer pour la paix. Nous espérons que toutes les parties prendront des mesures concrètes en faveur de cet objectif. Nous pensons que les conditions sont réunies pour donner un nouvel élan au processus de paix, dans lesquelles toutes les parties pourront participer, par une action immédiate visant à appliquer les résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité, l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le déploiement de la phase II de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Nous nous réjouissons du déploiement rapide de la MONUC qui reflète bien l'intention de la communauté internationale d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la situation en République démocratique du Congo. La situation critique en République démocratique du Congo et dans la région requiert une détermination ferme et sérieuse de la part de la communauté internationale d'aider toutes les parties à édifier une paix durable et solide dans la région, laquelle mènera à la prospérité, la solidarité, la coopération et le développement de tout le continent africain.

Pour terminer, j'exprime mes meilleurs vœux au Président Joseph Kabila alors qu'il guidera le peuple de la République démocratique du Congo vers la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole au général Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, afin qu'il réagisse, s'il le souhaite, aux commentaires et aux observations faites lors de la réunion.

Le Président Kabila (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances à moi-même bien sûr mais aussi au peuple de la République démocratique du Congo. Je souhaiterais également remercier tous ceux qui ont encouragé la République démocratique du Congo à suivre la voie qu'elle a choisie – la voie qui mène à la paix.

En même temps, je souhaiterais rappeler au Conseil de sécurité que son soutien indéfectible est nécessaire pour accomplir cette tâche particulière en République démocratique du Congo. Je voudrais également réaffirmer l'engagement du Gouvernement congolais et mon engagement personnel en tant que Président de la République démocratique du Congo de faire en sorte que les objectifs que nous avons établis soient réalisés – l'objectif final étant la démocratisation de la vie politique de la République démocratique du Congo.

Malgré tout, je ne saurais omettre d'ajouter que cette situation ne pourra avoir lieu que si les forces qui ont envahi la République démocratique du Congo sont forcées, d'une manière ou d'une autre, de se retirer

pour qu'elle puisse recouvrer son intégrité territoriale nationale. Toutes les bonnes paroles qui ont été prononcées ne nous feront pas oublier que la République démocratique du Congo est sous occupation étrangère – occupation injuste en vertu de toutes les lois internationales – et que cette occupation doit cesser le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en arabe*) : Puisqu'il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste, le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Cependant, je voudrais à la fin de cette importante séance exprimer une fois de plus les remercie

ments des membres du Conseil de sécurité, à S. E. le Président Kabila pour l'initiative qu'il a prise en venant nous rencontrer pour échanger des vues sur la situation. Les membres du Conseil ont écouté avec beaucoup d'attention la déclaration importante du Président Kabila – un message très clair qui témoigne de sa vision de l'avenir de la République démocratique du Congo et des voies et des moyens de rétablir la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Le Conseil de sécurité va suivre cette question avec beaucoup d'attention dans le courant du mois.

La séance est levée à 17 h 25.